conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Date de publication: 01/10/2015

N° SDS: 244854 Date de révision: 01/07/2020

N° de révision: 3

# Liquide type Q Nordson

# SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Liquide type Q Nordson

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Auxiliaire de traitement pour applications industrielles

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fabricant**

enviro-blend, Inc. P.O. Box 329 Springfield, TN 37172,

USA

Numéro de service : 615-382-8215

E-mail: enviroblend@birch.net

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ChemTel (transport É.U., Canada) - 1-800-255-3924 (N° de contrat MIS1186925)

## **SECTION 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

# 2.2. Éléments d'étiquetage

Non dangereux

#### 2.3. Autres dangers

# SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1. Substances

Sans objet

## 3.2. Mélanges

Nom chimique	CAS	N° EINECS	% massique	Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP] :
Distillats, pétrole, hydroraffinés légers	64742-47-8	265-149-8	20 - 45	Asp. dang., Cat. 1 ; H304
Isotridécanol éthoxylé	69011-36-5	Sans objet	< 3	Nocif aqua., Cat. 3 ; Irr. yeux, Cat. 1 ; Toxique aqua., Cat. 2 ; H318 ; H412 ; H401

Texte intégral des phrases H : voir la SECTION 16

# **SECTION 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement à grandes eaux pendant au moins 15 minutes en veillant à ce que toute la surface des yeux et des paupières soit rincée. Consulter un médecin si

les irritations persistent.

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Date de publication: 01/10/2015

N° SDS: 244854

Date de révision: 01/07/2020

N° de révision: 3

Liquide type Q Nordson

Contact avec la peau : Laver avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation se développe ou

persiste.

**Ingestion :** Ne PAS provoquer de vomissement. En cas de vomissement, pencher la victime vers

l'avant pour empêcher l'aspiration. Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin. Ne

jamais administrer un produit par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation: Aller à l'air frais, mettre sous oxygène si la respiration est difficile. Consulter un

médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux: Peut provoquer une irritation modérée à sévère.

Peau :Aucune connue.Absorption par la peauAucune attendue.

**Ingestion** Non supposée en usage industriel.

**Inhalation** Aucune attendue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## **SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyen d'extinction

**Moyen d'extinction :** Dioxyde de carbone, produit chimique sec ou mousse de type alcool.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition dangereux comprennent le dioxyde de carbone et le

monoxyde de carbone.

**Risques d'explosion :** Aucune attendue. **Explosion incendiaire :** Aucune attendue.

Sensibilité aux décharges statiques : Néant Sensibilité aux chocs : Néant

5.3. Conseils aux pompiers

**Procédures de lutte contre le feu :** Refroidir les récipients exposés au feu en pulvérisant de l'eau.

**Équipement de lutte contre le feu :** Porter un appareil respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en

demande de pression ou un autre mode de pression positive et une combinaison

protectrice intégrale.

# SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures générales : Le produit renversé est extrêmement glissant. Ne pas marcher sur la matière

déversée.

**Équipement de protection spécial :** Voir section 8.

**Notes de révision :** Tenir éloigné des plans d'eau et cours d'eau.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Déversement dans les eaux :** Veiller à ce que le produit déversé et les résidus de nettoyage ne parviennent pas

dans les égouts et dans les points d'eau ouverts.

**Déversement dans l'air :** Aucune attendue.

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Date de publication: 01/10/2015

N° SDS: 244854

Date de révision: 01/07/2020

N° de révision : 3

# **Liquide type Q Nordson**

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement : Ne pas rincer avec de l'eau. Recueillir avec un produit absorbant inerte, balayer et

ramasser à la pelle puis placer dans des récipients appropriés pour la mise au rebut.

**Déversement important :** Mettre fin à la fuite. Ériger une dique pour contenir la fuite, recouvrir de produit

absorbant inerte, balayer et mettre dans un ou plusieurs récipients appropriés pour la

mise au rebut.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Rend les surfaces extrêmement glissantes

en cas de déversement. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Stockage: Entreposer à distance des sources de chaleur et des sources d'allumage. La

congélation aura une incidence sur l'état physique et peut endommager la matière.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Risque de charge électrostatique : Aucune attendue.

**Durée de conservation :** 24 mois à partir de la date de fabrication. **Sensibilité particulière :** Incompatible avec les agents oxydants.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

## 8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles techniques : Une extraction locale est recommandée si la manutention risque de produire des

buées et des vapeurs.

**Protection des yeux/du visage :** Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes anti-éclaboussures.

**Protection de la peau :** Porter des vêtements de protection avec manches longues ainsi que des gants

imperméables afin d'éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire: Non nécessaire pour un usage normal. Utiliser un appareil de protection respiratoire

homologué s'il existe un risque d'exposition aux vapeurs ou aux buées.

Vêtements de protection : Vêtements imperméables. Le type de vêtement de protection doit être choisi en

fonction de la concentration et de la quantité de produit manipulé au poste de travail

spécifique.

Règles d'hygiène au travail : À manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de

sécurité. Laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**Autres précautions :** Extrêmement glissant en cas de déversement.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique :** Liquide

**Aspect :** liquide laiteux semi-visqueux.

Couleur: Laiteuse

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Date de publication: 01/10/2015

N° SDS: 244854

Date de révision: 01/07/2020

N° de révision : 3

# Liquide type Q Nordson

Odeur : Composé aliphatique

Température de congélation : ~ 5°C

Température d'ébullition : > 100°C (212°F)

**Point d'éclair :** Ne produit pas d'éclair. **Taux d'évaporation :** Aucune donnée disponible.

Pression de la vapeur : 2,3 kPa à 20 °C

Densité de la vapeur : 0,804 g/l à 20 °C

Poids volumique: 1 à 1,1

Solubilité dans l'eau : Complètement miscible.

Viscosité N° 1 : > 20,5 mm²/s à 40 °C

Poids volumique : g/l

**Propriétés oxydantes :** Aucune attendue.

9.2. Autres informations

#### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

**Réactivité :** Aucune attendue.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable dans des conditions d'utilisation normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune connue si stockage et manipulation conformément aux instructions.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: Chaleur excessive, étincelles et flammes nues.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles : Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique peut produire des oxydes de carbone. Du cyanure

d'hydrogène (acide cyanhydrique) peut être produit dans le cas de la combustion

dans une atmosphère pauvre en oxygène.

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques Toxicité aiguë

Nom chimique	DM50 orale
Isotridécanol éthoxylé	> 5000 mg/kg - rat

 $DM_{50}$  cutanée : > 5000 mg/kg (rat)  $DM_{50}$  orale : > 5000 mg/kg (rat)

**CL**<sub>50</sub> **inhalation**: Il est considéré qu'il n'existe pas de risque d'inhalation sous des conditions

d'utilisation normales.

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Date de publication: 01/10/2015

N° SDS: 244854

Date de révision: 01/07/2020

N° de révision : 3

# Liquide type Q Nordson

Notes:

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non corrosif.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire : Il ne s'agit pas d'un irritant primaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Il ne s'agit pas d'un sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules

**germinales :** Négative.

Cancérogénicité: Aucun composant de ce produit présente à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1%

n'est identifié comme cancérigène ou potentiellement cancérigène par IARC, ACGIA,

NTP ou OSHA.

**Toxicité pour la reproduction :** Non toxique pour la reproduction.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité:** Aucun effet dommageable attendu sur les organismes marins. L'état actuel des

connaissances n'indique aucun effet néfaste sur les stations d'épuration de l'eau.

Toxicité aquatique (aiguë)

**CL**<sub>50</sub> **96 heures**: > 100 mg/L truite arc-en-ciel **EC**<sub>50</sub> **48 heures**: > 100 mg/l (daphnia magna)

**Notes:** Mélange difficilement soluble. Peut provoquer un engorgement physique d'organismes

aquatiques.

Supposé être quasiment non toxique : LL/EL/IL/50>100mg/l (organismes aquatiques) LL/EL/50 exprimé comme la quantité nominale du produit requise pour préparer

l'échantillon aqueux. L'huile minérale n'est pas supposée provoquer un quelconque effet chronique sur les organismes aquatiques à des concentrations inférieures à 1 mg/l.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : N'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation : Pas encore déterminée

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Composant polymère : Insoluble dans l'eau. Forme une mince pellicule d'huile à la

surface de l'eau.

Absorbé par les particules flottantes. Séparation par sédimentation.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### 12.6. Autres effets néfastes

Observations générales : Le produit est un mélange de composants non volatils qui ne sont pas supposés être

dégagés dans l'atmosphère en quantités importantes. Non supposé avoir un potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone, un potentiel de création d'ozone

photochimique ou un potentiel de réchauffement global.

### SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit : Il convient que la matière qui ne peut pas être utilisée ou retraitée chimiquement soit

éliminée auprès d'un centre accrédité conformément aux règlements officiels en

vigueur.

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Date de publication: 01/10/2015

N° SDS: 244854

Date de révision: 01/07/2020

N° de révision : 3

# Liquide type Q Nordson

Méthodes d'élimination : La récupération ou le recyclage sont possibles. Il est de la responsabilité du

producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière produite afin de définir les méthodes appropriées de classification et d'élimination des déchets en conformité avec les règlements en vigueur. Ne pas éliminer dans l'environnement, dans les canalisations ou dans les cours d'eau.

Fût vide: Le remettre à un centre de recyclage accrédité pour les récipients.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1. Numéro ONU

Numéro ONU : Néant

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition des Nations unies : SO = sans objet

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe/division de danger primaire : Non réglementée pour le transport

## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : Néant

# 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant maritime N°1 : SO = sans objet

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR - route : SO = sans objet

RID - rail: SO = sans objet

IMDG - mer: SO = sans objet

IATA - air: SO = sans objet

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

**Informations complémentaires :** Produit non réglementé.

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RoHS: Néant

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Matière non dangereuse.

### **SECTION 16: Autres informations**

Phrases H pertinentes (numéro et texte intégral): Aquatique aigu, Cat. 2: Dangers aigus pour l'environnement aquatique,

Catégorie 2

Aquatique chronique, Cat. 3 : Dangers chroniques pour l'environnement

aquatique, Catégorie 3

Asp. dang., Cat. 1 : Danger lié à l'aspiration, Catégorie 1 Irr. yeux, Cat. 1 :

Irritation des yeux, Catégorie 1

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H401: Toxique pour la vie aquatique.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets à long terme.

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Date de publication: 01/10/2015

N° SDS: 244854

Date de révision: 01/07/2020

N° de révision : 3

# **Liquide type Q Nordson**

Raison de la publication : Format GHS

Synthèse des révisions : La présente FDS remplace la FDS du 01/10/2015. Révision : Section 1 :

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE 24H/24.

Sources de données : La FDS (Fiche de données de sécurité) est compilée en utilisant les informations sur le

produit fournies ainsi que les informations figurant sur les FDS des fabricants des

matières premières utilisées dans la formulation de ce produit.

Informations complémentaires à la FDS : Les abréviations et acronymes standard utilisés dans le présent document peuvent être

recherchés dans les références bibliographiques (par exemple des dictionnaires scientifiques) et/ou des sites Web. Les acronymes et abréviations énumérés ci-dessous

ccientinques) et/ou des sites vveb. Les actorigines et abreviations enumeres ci-de

n'ont pas tous été intégrés dans la Fiche technique de santé et sécurité.

Légende :

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygenists (Conférence

américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

AICS : Australian Inventory of Chemical Substances (Inventaire australien des

substances chimiques existantes)

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses

par voies de navigation intérieures ADNR : ADN spécifique pour le Rhin

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses

par route

ASTM: American Society for Testing and Materials (Société américaine des essais et

matériaux)

BEL: Limites d'exposition biologique

BTEX: Benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes

CAS : Chemical Abstracts Services (Service des résumés analytiques de chimie)

CEFIC : Conseil européen de l'industrie chimique

CLP : Classification Packaging and Labelling (Classification de l'emballage et étiquetage). COC : Cleveland Open-Cup (Cuvette ouverte de Cleveland)
DIN : Deutsches Institute fur Normung (Institut allemand de normalisation)

DMEL : Derived Minimal effect Level (Dose dérivée avec effet minimum)

DNEL: Derived No Effect Level (Dose dérivée sans effet)

DSL : Canada Domestic Substance List (Liste intérieure des substances)

CE: Commission européenne

CE50): Concentration effective cinquante

ECETOC : European Center on Ecotoxicology and Toxicology of Chemicals (Centre

européen d'écotoxicologie et de toxicologie des produits chimiques)

ECHA: European Chemicals Agency (Agence européenne des produits chimiques) EINECS: The European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

EL50): Effective Loading Fifty (Charge effective cinquante)

ENCS : Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (Existing

and New Chemical Substances)
CED: Codes européen des déchets

GHS: Globally Harmonised system of Classification and Labelling of Chemicals

(Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)

DMSO: Sulfoxide de diméthyle

UE: Union européenne

IARC: International Agency for Research on Cancer (Centre international de recherche

sur le cancer)

IATA: International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Date de publication: 01/10/2015

N° SDS: 244854

Date de révision: 01/07/2020

N° de révision : 3

# **Liquide type Q Nordson**

CI50 : Concentration inhibitrice 50 IL50 : Niveau inhibitoire cinquante

 ${\sf IMDG: International\ Maritime\ Dangerous\ Goods\ (Code\ maritime\ international\ de\ Property Code\ Maritime\ Dangerous\ Goods\ (Code\ Maritime\ Goods\ Goods\ Goods\ Goods\ Goods\ Goods\ Goods\ Goods\ Goods\ (Code\ Maritime\ Goods\ Goo$ 

marchandises dangereuses)

INV : Inventaire chinois des produits chimiques

IP346 : Méthode d'essai de l'Institut du pétrole N° 346 pour la détermination

desaromatiques polycycliques extractibles DMSO

KECI : Inventaire coréen des produits chimiques existants

CM50: Concentration mortelle cinquante

DM50 : Dose mortelle cinquante

LL/EL/IL: Lethal Loading/Effective Loading/ Inhibitory Loading (Charge mortelle/Charge effective/Charge inhibitrice)

LL50: Lethal Loading (Charge mortelle) 50

MARPOL : International Convention for the Prevention of Pollution from Ships (Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires)

NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health (Institut national pour la sécurité et la santé au travail)

NOEC/NOEL: No observed Effect Concentration / No observed Effect Level (Concentration sans effet observé / Dose sans effet observé)

NOHSC: National Occupational Health and Safety Commission (Commission nationale pour la santé et la sécurité au travail)

OE\_HPV : Occupational Exposure - High Production Volume (Exposition professionnelle - Production en grande quantité)

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

PICCS: Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (Inventaire philippin des produits et substances chimiques)

PNEC: Predicted No Effect Concentration (Concentration prédite sans effet)

REACH : Registration Evaluation and Authorization of Chemicals (Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques)

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

SKIN\_DES: Désignation de la peau

STEL: Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme)

TRA: Targeted Risk Assessment (Évaluation du risque visé)

TREGS : Technical Rules for Hazardous Substances (Règles techniques pour les substances dangereuses)

TSCA : US Toxic Substances Control Act (Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)

TWA: Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)

vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulative (Très persistant et très bioaccumulable)

NTP: United Nations Toxicology Program (Programme toxicologique des Nations unies).

OSHA: Occupational Safety and Health Act (Loi sur la sécurité et la santé au travail).

HMIS : Hazardous Materials Identification System (Système d'information sur les matières dangereuse).

NFPA: National Fire Protection Association (Association nationale de protection incendie).

### Clause de non-responsabilité du fabricant :

Dans la mesure où les conditions et les méthodes d'utilisation de ce produit échappent à son contrôle, Enviro blend., Inc.

n'assumera aucune responsabilité quant à l'emploi de ce produit et décline expressément toute responsabilité. Les renseignements présentés ici ont été obtenus auprès du fabricant et/ou d'autres sources techniques confirmées. Ces renseignements sont considérés véridiques et exacts, mais aucune garantie implicite ou explicite ne peut être accordée quant à l'exactitude des renseignements, aux risques liés à l'utilisation du produit ou aux résultats obtenus de son utilisation. L'utilisateur est seul responsable de la conformité avec l'ensemble des lois et réglementation fédérales, nationales et locales.